

Daniel VIGNE, « Qui est le Patriarche d'Antioche », dans *Le Lien*.  
Revue du Patriarcat grec-melkite-catholique 50 (1984/1), p. 56-61.  
www.danielvigne.fr

## Qui est le Patriarche d'Antioche ?

Dans notre dernier numéro nous avons reproduit, à la p. 56, les chiffres donnés par M. Daniel Vigne relatifs au nombre des fidèles des Églises mentionnées. Ces chiffres ont sans doute été pris à l'Oriente Cattolico, 4<sup>e</sup> éd., publié en 1976 par la Sacrée Congrégation pour les Églises Orientales. En présentant ce livre lors de sa parution, *Le Lien* (1976, n° 1-2-3) avait déjà attiré l'attention sur l'inexactitude de ces chiffres en ce qui concerne nos Églises du Proche-Orient.

Laissant aux autres Patriarches le soin de corriger les chiffres donnés, nous nous contentons ici de corriger ce qui concerne notre Église et l'Église grecque-orthodoxe sœur. Pour celle-ci, les chiffres donnés (570.000 dont 170.000 en émigration) doivent être au moins doublés. Le recensement officiel de Syrie en 1980 donnait en effet 550.000 fidèles grecs-orthodoxes, auxquels il faut ajouter les 300.000 fidèles du Liban et autant, sinon plus, dans les pays d'émigration. Pour ce qui concerne notre Église grecque-catholique, les chiffres donnés (500.000 dont 200.000 en émigration) doivent aussi être doublés. Voici d'ailleurs les détails :

260.000	Liban
225.000	Syrie (recensement officiel de 1980)
47.500	Palestine (Israël 40.000 ; Judée 7.500)
10.000	Égypte, Soudan
5.000	Pays du Golfe
450	Irak
547.950	Total du Proche-Orient

225.000	<i>Brésil</i>
90.000	<i>États-Unis</i>
40.000	<i>Canada</i>
40.000	<i>Australie</i>
50.000	<i>Argentine, Vénézuéla, Mexique etc.</i>
5.000	<i>Europe</i>
450.000	<i>Total hors du Proche-Orient</i>
997.950	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>

*Nous donnons dans le présent numéro la dernière partie de l'étude de M. Daniel Vigne, avec un tableau récapitulatif de la naissance des différentes branches issues d'Antioche.*

### **Situation du Patriarcat melkite avant 1724**

En 1682 monte sur le trône le patriarche Cyrille Zaim. Trois ans plus tard, un certain Procope Dabbas se fait proclamer patriarche sous le nom d'Athanase III. Il était hiéromoine, trois évêques le consacrent et l'installent. Les franciscains de Damas obtiennent de Rome, [p. 57] malgré l'illegitimité du processus, la reconnaissance canonique de son accession au trône, par un décret de la Congrégation de la Propagande en 1687.

En 1720, Cyrille meurt. Athanase reste seul en course et devient Patriarche. Il meurt à son Tour en 1724, après une carrière patriarcale équivoque où la fidélité à Rome avait pour mesure les intérêts que cela pouvait apporter à ses ambitions. Antipatriarche (mais reconnu par Rome) de 1687 à 1694, puis patriarche (mais non reconnu par Rome) de 1720 à 1724, aspirant au pouvoir entre les deux périodes (et multipliant pour cela les professions de foi catholique), ce personnage ambigu va provoquer le dédoublement de la lignée patriarcale, deux mois après sa mort.

### **La crise de 1724**

C'est bien sûr la période qui va des derniers jours d'Athanase Dabbas aux premiers jours de ses deux « successeurs », qui est déterminante pour savoir qui des deux est le bon ». Ces trois mois (juillet-août-septembre 1724)

abondent d'ailleurs en détails croustillants. On me pardonnera de ne pas les évoquer tous. En gros :

Début juillet, le patriarche, sentant sa fin venir, convoque les évêques et fait savoir sa volonté d'avoir pour successeur son neveu et protosyncelle Sylvestre. La scène se passe à Alep. Or l'évêque d'Alep avait été suspendu par le patriarche, qui fit comprendre qu'il lui pardonnerait et le réintégrerait si les notables d'Alep acceptaient Sylvestre comme patriarche. Une pétition est signée par ceux-ci, et probablement aussi par les évêques, et adressée au patriarche de Constantinople. À la même époque Athanase démissionne, peut-être pour que cette nomination anticipée ne soit pas dite illégitime (démission de pure forme, car jusqu'à sa mort il continuera d'administrer le patriarcat).

Le 24 juillet, Athanase meurt. Les partis se mettent en place. D'un côté, Alep, les évêques, et « l'unanimité des chrétiens tant catholiques qu'orthodoxes, et des missionnaires, du Nord<sup>1</sup> ». De l'autre Damas, et rien que Damas, mais qui a pour elle d'être le siège patriarcal. « À peine Athanase avait-il rendu le dernier soupir que le P. Séraphim Tanas [...] accourait à Damas pour s'y faire élever à la dignité patriarcale »... (*op. cit.*, p. 55) il y sera élu deux jours plus tard que son concurrent Sylvestre, mais sacré une semaine plus tôt !

Début septembre, les chrétiens de Damas se sont mis d'accord en faveur de Séraphim Tanas. Il n'est que prêtre : on cherche qui peut le consacrer évêque. Les canons disent : au moins deux évêques. On en rassemble trois, dans des circonstances un peu acrobatiques :

- Néophyte Nasri, évêque de Saïdnaya, fut le seul évêque du patriarcat qui se rangea du côté de Tanas. Tous les autres, sans doute en partie à cause de leur engagement de juillet et par peur de Constantinople, étaient pour Sylvestre.

- Basile Finan, lui, avait été consacré évêque six mois plus tôt dans d'autres circonstances difficiles : contre le gré du patriarche, sur pression de l'émir, par trois évêques de rites

---

<sup>1</sup> J. NASRALLAH, *S.B. Maximos IV et la succession apostolique du siège d'Antioche*, Paris 1963. p. 75.

différents (melkite, maronite, et arménien), au titre d'un évêché plus ou moins fictif... mais enfin, il était évêque

- Euthyme Fâdel enfin. Comme trois évêques consécrateurs valaient mieux que [p. 58] deux, on voulut l'adjoindre aux deux autres, mais comme il n'était que prêtre, et que deux évêques suffisent, Néophyte et Basile le sacrèrent le 14 septembre. On lui choisit un ancien siège vacant. Tout cela manifestement pour les besoins de la cause... mais si son élection était illicite, souligne Mgr Nasrallah, son sacre ne l'était pas.

Le 17 septembre, la *Synodos endimoussa*, à Constantinople, a bien reçu la pétition antiochienne en faveur de Sylvestre. Au dire de Spiessens, on aurait même annulé un choix antérieur pour y faire droit. On « élit » Sylvestre patriarche d'Antioche.

Le 19 septembre, une assemblée de fidèles et de prêtres de Damas (à peu près 30 prêtres et 300 notables) élit Tanas ; une pétition est adressée aux autorités civiles en vue de l'obtention de la *ba'raat* d'investiture. Toute la ville est probablement pour Tanas. Le lendemain, 20 septembre, les trois évêques consécrateurs lui confèrent la cheirotonie.

Le 27 septembre, sacre de Sylvestre à Constantinople par le patriarche Jérémie III et deux de ses évêques. Une semaine plus tard que Cyrille (nom patriarcal de Tanas), souligne Mgr Nasrallah, et par des évêques étrangers à son patriarcat. Il obtient tout de suite la *ba'raat* d'investiture civile ; en novembre, Tanas est déposé par un mandement signé de Jérémie III, de Sylvestre, et du patriarche de Jérusalem.

## **Dénouement**

En 1725, Sylvestre persécute durement les catholiques. Les deux partis initiaux, Alep et Damas, sont devenus le jouet de forces plus lointaines : Constantinople et Rome. C'est désormais entre les « orthodoxes » et les « catholiques » que se joue le conflit. Cyrille doit s'enfuir. Sylvestre aussi, d'ailleurs, car les catholiques d'Alep arrivent à le chasser. Il ne reviendra à Damas que huit ans plus tard.

En 1729, Rome confirme Cyrille Tanas comme patriarche catholique d'Antioche. On peut s'étonner de la lenteur du

processus de reconnaissance de la part de Rome : j'en donnerai les raisons un peu plus loin. Autre chose m'étonne, c'est qu'à plusieurs reprises, cette reconnaissance soit invoquée par elle-même comme fondant la légitimité de l'élection et du sacre de Cyrille. On peut penser que Rome ne voyait pas cette légitimité comme un préalable absolument nécessaire à sa propre reconnaissance ; bien plutôt, pour Rome, reconnaître un patriarche le rendait *ipso facto* légitime. Même chose de sa « reconnaissance » de 1637 en faveur d'Athanase alors antipatriarche. Rome reconnaît donc Cyrille comme légitime patriarche dès lors qu'elle lui accorde sa communion.

En 1744, après vingt ans d'attente, Cyrille reçoit enfin de Rome le signe concret de cette communion : le pallium. Mgr Nasrallah décrit les causes d'un tel retard, principalement : l'action des missionnaires latins, qui s'étaient prononcés pour Sylvestre ; les questions liturgiques : Cyrille était lui-même neveu de l'évêque de Sidon, Euthyme Saifi, dont la tendance catholicisante le portait à latiniser la liturgie melkite. Sachant la susceptibilité des Orientaux en ce domaine, Rome voulut s'assurer que Cyrille ne provoquerait pas de troubles en modifiant les usages ; le changement de pape en 1740, etc. [p. 59]

En 1745. Après une attente encore plus longue, Cyrille est civilement reconnu comme patriarche. C'est ici les résistances des diplomates français et anglais, attachés à Constantinople donc à Sylvestre, qu'il faut invoquer.

Telles sont les étapes les plus importantes de la naissance du patriarcat melkite catholique. Juger de sa légitimité est certes une question délicate, que je voudrais aborder en lien avec celle du patriarcat melkite orthodoxe.

## **Le patriarche melkite orthodoxe**

Sylvestre fut-il élu et consacré illegitimement ? S'il avait été seul patriarche, l'histoire ne se serait jamais posé la question. Le mode de sa désignation et de son élection, pour un peu particuliers qu'ils sont, n'ont rien de vraiment exceptionnel. Mais l'enjeu pousse Mgr Nasrallah à relever tout ce qui « affecte » canoniquement son accession au trône :

- il a été désigné par son oncle Athanase mourant, et quasiment imposé aux évêques et aux notables. À quoi on peut répondre, cependant, que la chose eut lieu bien d'autres fois, les patriarches favorisant autant qu'ils le pouvaient leurs protégés ou leurs descendants. En tout état de cause, les évêques et notables n'étaient pas absolument obligés d'accepter le choix du patriarche. Or ce sont eux qui, nommément et au nom de leur Église, demandèrent à Constantinople de consacrer Sylvestre.

- il a été élu et sacré par des évêques qui n'étaient pas de son patriarcat. La chose est plus grave, mais n'invalide pas pour autant ni l'élection, dans la mesure où celle-ci ne faisait qu'entériner un « choix » qui avait été fait avant elle et par le patriarcat, ni la consécration épiscopale (les évêques ordinands étaient vraiment évêques).

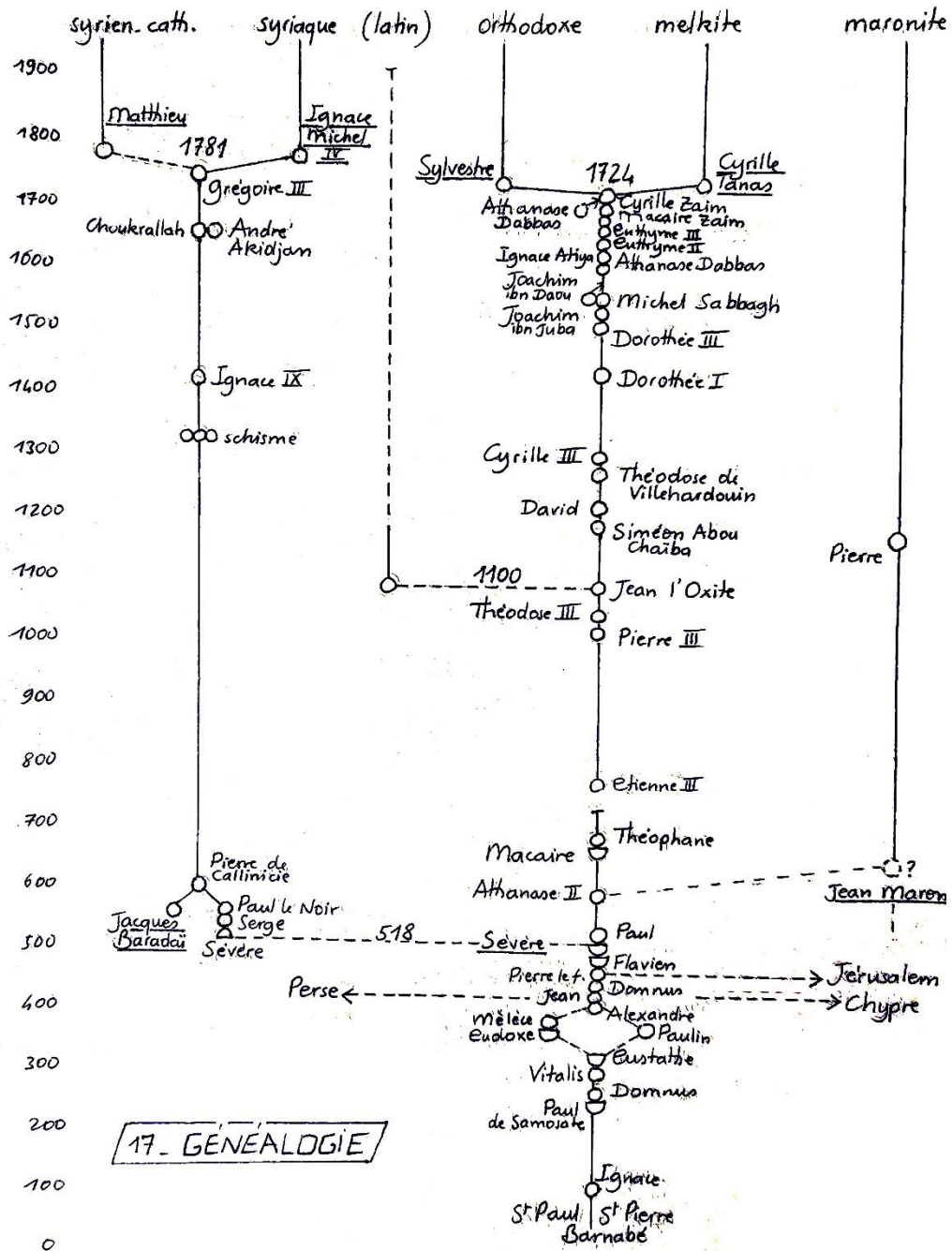
- il a été élu contre l'avis de ceux de Damas, siège habituel du patriarcat depuis plus de 350 ans, dont les notables, avec le clergé local, avaient un droit certain à l'élection. C'est le point le plus vif de l'argumentation. Il a une portée ecclésiologique certaine : quels sont les droits de l'Église locale, dans l'élection d'un chef d'Église dont les responsabilités la débordent largement ? (cf. celle des papes...).

À cette question, Mgr Nasrallah voit répondre la coutume, certainement établie, qui accordait aux Damascènes le droit de se prononcer en faveur de celui qu'ils souhaitaient voir à leur tête. Mais cette coutume, si juste qu'elle soit ecclésiologiquement, ne saurait être l'unique critère de légitimité à mettre en œuvre. Comme on l'a dit plus haut, elle n'annulait certainement pas le droit des évêques, dont la « réception » était depuis toujours un critère décisif. J'en veux pour preuve la citation du consistoire de 1744, que rappelle Mgr Nasrallah : Cyrille est cité par le pape comme « respecté et honoré comme il convient à un patriarche par plus de dix évêques ». Si l'argument n'avait aucun poids au regard de l'avis des Damascènes, il serait présenté autrement.

Que plusieurs évêques (et même leur presque totalité, dit Mgr Nasrallah) se soient par la suite tournés vers Cyrille, n'empêche pas qu'au moment de la rupture, les « deux droits » se sont trouvés en contradiction, et mêlés à d'autres

éléments de façon inextricable : autoritarisme d'Athanase, chantage touchant l'évêque d'Alep, prétentions de Constantinople, rivalité entre Alep et Damas, etc.

Et s'il fallait choisir entre les deux droits ? Mgr Nasrallah en conviendrait, le choix ne pourrait se faire *in abstracto*. « Antioche ne connut pas dans son histoire un seul et [p. 60]



[p. 61] invariable mode d'élection pour ses titulaires. Celui-ci varia selon les temps, s'adaptant aux fluctuations politiques qui commandèrent les destinées du patriarcat. [...] À s'évertuer à appliquer d'une manière uniforme des règles canoniques édictées pour une période précise on arrive à une fausse conception de l'histoire et de son évolution<sup>2</sup> ». S'il fallait donc choisir, dans le cas qui nous occupe, nous aurions à rechercher à travers lequel des deux droits l'Église était représentée, et vivait. Or les choix qui furent faits nous mettent en présence de deux « courants » d'Église bien vivants l'un et l'autre.

- du côté de Sylvestre : l'Église « officielle » d'Antioche, à une exception près (Nasri). Un patriarche un peu autoritaire, des évêques un peu mous et versatiles, mais c'était bien l'authentique hiérarchie ; l'Église « réelle » d'Alep, et il faut bien en convenir, une large majorité des Églises du patriarcat, y compris catholiques. En profondeur, l'antique communion avec Constantinople (et ses aspects d'ingérence).

- du côté de Cyrille : l'Église de Damas, siège patriarcal. À plus long terme, le courant catholique, l'élan vers Rome (et ses aspects d'asservissement).

Peut-on faire autre chose que reconnaître à ces deux courants ecclésiaux, dans la mesure où ils étaient incompatibles, le droit à se « fixer » sur deux Églises distinctes ?

## Conclusion

De la division à la diversité : le chemin parcouru était étroit, il était long aussi. Nous avons laissé l'histoire nous dire comment et à travers quelles douleurs, quelles erreurs et quels retournements, le patriarcat d'Antioche s'est trouvé divisé non seulement en lui-même, mais si j'ose dire, à l'extérieur de lui-même, puisqu'aucun patriarche ne réside plus à Antioche, et puisque l'Église d'Antioche survit encore, spirituellement, aussi dans des Églises qui ne se diraient sans doute pas antiochiennes. Phénomène étonnant, si on le compare par contraste avec ce qui se passa à Rome dont les efforts

---

<sup>2</sup> J. NASRALLAH, *op. cit.*, p. 41.

d'unification, voire d'uniformisation, allèrent de succès en succès. Phénomène difficile à analyser, car chaque moment important reste énigmatique et ambigu ; il suffit de parcourir les jugements différents des historiens pour s'en convaincre... Mais phénomène passionnant à connaître et combien riche en enseignements.

[p. 62] Au terme de cette étude, j'aimerais redire l'intuition personnelle que j'en retire, et l'assortir d'un argument nouveau. La question qui se trouvait au point de départ : qui est le patriarche d'Antioche ? reste en fait sans réponse, me semble-t-il, si la réponse consiste à en nommer un en excluant les autres. Il y aurait donc *plusieurs* patriarches d'Antioche, assumant dans chacun de leurs patriarcats une partie de l'héritage de cette Église étonnante.

Reconnaître leur diversité n'est pas entériner leurs divisions, mais c'est peut-être le moyen de les dépasser. Ce n'est pas non plus niveler leurs différences en leur reconnaissant un droit égal au titre qu'ils portent. Il est bien certain qu'il « sied » mieux à certains qu'à d'autres. Pour ne citer que les cas les plus clairs, disons que le patriarche latin d'Antioche l'était fictivement, et que le patriarche maronite l'est indirectement. Quant aux autres, à chacun peut-être de laisser ses affinités s'exprimer dans des préférences. Les miennes iraient bien sûr au patriarche melkite, dont la légitimité est sans doute moins absolue, du point de vue de l'histoire des origines, que Mgr Nasrallah ne le souhaiterait, mais dont la situation me semble ecclésiologiquement la plus centrale et la plus pertinente.

Et s'il fallait souhaiter qu'un jour un patriarche unique soit au service de l'unité de ces diverses Églises, rassemblées ou fédérées sous un seul chef, à quelle autre lignée patriarcale pourrait-on s'adresser qu'à celle qui, dans les circonstances qu'on sait, reste aujourd'hui le « pont » fragile et contesté entre l'Occident catholique et l'Orient orthodoxe ?

Mais ici, pour finir, vient une question, et une réponse nouvelle. La conviction inexprimée qui guidait notre recherche d'un patriarche unique, ou qui nous fait en espérer un dans l'avenir, est celle-ci : il ne peut y avoir qu'un successeur de Pierre sur le trône d'Antioche. Que vaut ce présupposé ? Faut-

il le conserver, en arrière-plan, en avant-plan ? Quels sont les éléments qui peuvent nous permettre d'en juger ?

Pour naïve qu'elle soit, la réponse me semble claire. Si un seul et même apôtre peut avoir plusieurs successeurs en plusieurs endroits, il peut aussi en avoir plusieurs, en un même endroit, en plusieurs Églises, de spiritualités, de rites, et de cultures divers. L'espace n'est [p. 63] pas l'unique facteur de « diffraction » du ministère apostolique. Il y a aussi... le temps.

Dans le temps, et avec le temps, St Pierre a vu surgir d'une même Église plusieurs Églises, plusieurs « apôtres » continuateurs de son œuvre et de sa mission. Opposés entre eux, dira-t-on ? Mais Pierre et Paul, les colonnes de l'Église, ne se sont-ils pas disputés à Antioche même ? Et on ne nous raconte même pas leur réconciliation...

C'est que leur unité transcendait leurs disputes, tout comme leur ministère transcende les canons juridiques, et les canaux sacramentels, par lesquels il nous faut bien le faire passer. L'apostolicité de l'Église, c'est-à-dire des Églises, comme l'unité de l'Église, c'est-à-dire des Églises, est chose divine avant qu'humaine. C'est de cela que l'Église d'Antioche, c'est-à-dire les Églises nées d'Antioche (elles le sont toutes !), témoignent. Puisse leur irréconciliable diversité nous faire attendre et recevoir de Dieu l'impossible unité que Jésus demandait à son Père.

---